

Sélection AES

Période d'inscription du 14 mars au 24 mai 2022

Tous les candidats (inscrits aux épreuves de sélection ou à l'oral de positionnement) doivent s'inscrire en ligne.

Nouveauté 2022 :

- **Changement des conditions de dispense des épreuves de sélection** : vous pouvez être dispensé(e) des épreuves de sélection et entrer de droit en formation. Pour savoir si c'est votre cas, merci de vous référer à notre plaquette de présentation de la formation (Onglet 'Se former') ou au règlement d'admission (à retrouver ci-dessous), 'Conditions d'accès à la sélection et dispense des épreuves de sélection' (page 1 et 2).

- **Changement des épreuves** :
Pour les candidats dispensés des épreuves de sélection :
Inscription à un oral de positionnement qui a lieu le même jour et dans les mêmes conditions que l'épreuve orale d'admission

Pour les candidats inscrits aux épreuves de sélection :
Épreuve de recevabilité : étude du dossier du candidat par la Commission d'Admission
Épreuve orale d'admission : entretien de 30 minutes si le dossier du candidat a été jugé recevable

- **Pièces supplémentaires à déposer dans l'espace personnel** :
Pour tous les candidats :
un questionnaire à compléter et à déposer dans l'espace personnel. Ce questionnaire comme le CV et la lettre de motivation serviront de support à l'épreuve orale d'admission ou à l'oral de positionnement.
Pour les candidats inscrits aux épreuves de sélection : **l'écrit à produire sera à déposer dans l'espace personnel.** L'écrit à produire comme le CV et la lettre de motivation seront étudiés lors de l'étude de dossier par la Commission d'Admission.